

Délégation Territoriale de MOSELLE

Service Veille et Sécurité Sanitaires et Environnementales

Courriel: ARS-GRANDEST-DT57-VSSE@ars.sante.fr

Téléphone : 03 87 37 56 52/53

Destinataire(s) :

MAIRIE DE PORCELETTE

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle Cuivre, Nickel, Plomb

PORCELETTE

Commune de : PORCELETTE

Prélèvement et mesures de terrain du **16/10/2019 à 08h05** pour l'ARS, par le laboratoire :
CENTRE D'ANALYSES ET RECHERCHES HYDROLOGIE ENVIRONNEMENT, ILLKIRCH 6901

Nom et type d'installation : PORCELETTE (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : POINT COMMUNAL PORCELETTE - mairie cuisine

Code point de surveillance : 0000000914 Code installation : 000672 Type d'analyse : D1D2_

Code Sise analyse : 00137646 Référence laboratoire : CAN1910-2589 Numéro de prélèvement : 05700137640

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation non conforme à la limite de qualité réglementaire pour le paramètre cuivre. La teneur en cuivre ne vaut que pour le point d'utilisation où elle a été mesurée. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, cette valeur n'est pas représentative de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.

(PLV-05700137640 - page : 1)

**Pour le Directeur Général de l'ARS Grand Est
Pour la Déléguée Territoriale de Moselle
Le Chef du service Veille et Sécurité Sanitaires et Environnementales**



Metz, le 30 octobre 2019

Hélène ROBERT

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<i>Oligo-éléments et micropolluants minéraux</i>						
Nickel	2,8	µg/L		20,0		
Cuivre	1,165	mg/L		2,0		1,0
Plomb	1,58	µg/L		10,0		

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1